

ACCORD PREVOYANCE DES EXPLOITATIONS DE VITICULTURE DE LA CHAMPAGNE DELIMITEE

ASSUREUR : AGRI PREVOYANCE

GARANTIE INCAPACITE DE TRAVAIL

Date d'effet de ces paramètres	1er avril 2016 Modification des cotisations au 01/04/2016 suite à l'avenant n°199 Calculs des pafonds et mises à jour des prestations		
Filière	Viticulture Champagne Ardenne		
Champ géographique	Champagne (dépts 02/10/51/52)		
Cotisants	1er jour du mois civil au cours duquel le salarié acquiert 6 mois d'ancienneté continu		
Bénéficiaires	1er jour du mois civil au cours duquel le salarié acquiert 6 mois d'ancienneté continu		
COTISATIONS	Employeurs	Salariés	Total
Invalidité	0,211%	0,633%	0,844%
Garantie Incapacité temporaire	0,045%	0,409%	0,454%
TOTAL	0,256%	1,042%	1,298%
Assurance des Charges Sociales	0,016%		0,016%
Assiette des cotisations	salaire total		
CSG / CRDS / TCP	part de cotisation patronale à intégrer dans l'assiette : 0,385%		

DECES

Cotisation Part Patronale	Cotisation Part Salariée	Cotisation Totale	Salaire Assiette	Affiliation
0,129%	0,086%	0,215%	totalité du salaire	dès entrée dans l'entreprise